

ANNEXE: LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

PIÈCES À JOINDRE POUR TOUS LES CANDIDATS

- Un **curriculum vitae (CV)** incluant une liste de tous **les diplômes obtenus** à ce jour depuis le diplôme **de fin d'études secondaires** (baccalauréat), y compris ce dernier. Citez l'établissement, le lieu et la date d'obtention de chaque diplôme.
- Photocopie et traduction de **tous vos diplômes et relevés de notes**.
- Pour chaque diplôme universitaire, joindre le **descriptif officiel** correspondant (en français ou en anglais) : programme des enseignements, durée de la formation, volume horaire, crédits ECTS obtenus s'il y a lieu, classement/rang, système de notation (échelle des notes).
- Photocopie du **diplôme de langue française**. IMPORTANT : il appartient aux candidats de consulter préalablement la liste des diplômes acceptés par l'Université Paris II Panthéon-Assas et le niveau exigé à partir du lien : <https://www.u-paris2.fr/fr/international/venir-etudier-paris-2/diplome/niveau-francais-requis>
- Photocopie de votre **pièce d'identité/passeport**.
- Si vous êtes en cours d'études en France, fournir une photocopie de la **carte d'étudiant** ou du **certificat de scolarité**.

PIÈCES À JOINDRE POUR LES CAS SPECIFIQUES

Pour les candidats en première année de Licence (L1) :

- Une **lettre de motivation** : présentez les raisons pour lesquelles vous sollicitez votre inscription.
- Justificatif de dispense de la procédure nationale DAP (Demande d'Admission Préalable). Selon votre situation : carte de diplomate du parent en poste en France, attestation de boursier du gouvernement français, document attestant de votre statut de réfugié. Vérifiez les différents cas de dispense à partir du lien : <https://www.u-paris2.fr/fr/international/venir-etudier-paris-2/diplome/candidatures-et-inscriptions/hors-dap>
- Relevés de notes obtenues au cours des **2 années scolaires précédentes** et au cours du **1^{er} trimestre de la présente année**.
- Photocopie et traduction des **résultats obtenus au concours donnant accès à l'enseignement supérieur** dans le pays d'origine (quand ce concours existe).

Pour les candidats en première, deuxième ou troisième année de Licence numérique (L1, L2 ou L3) mention droit :

- Toutes les photocopies doivent être **certifiées conforme** à l'original.

Pour les candidats en deuxième année de Master (M2) :

- Justificatifs de votre **expérience professionnelle** si celle-ci est supérieure à une année et en rapport avec la formation sollicitée. Joindre également une liste de vos travaux (mémoires, articles, publications ...). Merci de ne pas joindre à votre dossier les travaux, mémoires, thèses etc. ...
- Liste de vos travaux** (mémoires, articles, publications ...). *Ne pas joindre à votre dossier lesdits travaux.*

Pour les candidats au Diplôme Supérieur d'Université (DSU) :

- Une lettre de motivation. Si vous faites deux choix, joindre deux lettres de motivation.

La traduction des documents établis en anglais n'est pas exigée.
La traduction en français doit être obligatoirement faite par un traducteur assermenté.

**Les dossiers incomplets ou parvenus après les délais (cachet de la poste faisant foi)
ne seront pas examinés.**

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'ETUDIANT

Vous vous portez candidat à une formation de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Il vous faut imprimer votre fiche personnelle, y joindre les pièces demandées en annexe et retourner l'ensemble à l'adresse indiquée, **avant le délai de rigueur (voir 1^{ère} page du dossier imprimé)**.

Si vous êtes actuellement en cours d'études, l'obtention de l'équivalence restera soumise à la validation du diplôme ou de l'année en cours de préparation et, s'il y a lieu, à la réussite à l'examen d'entrée en université. Votre attestation de réussite ou votre diplôme sera à fournir dans votre dossier de candidature avec le relevé de notes correspondant.

Vous recevrez une réponse par e-mail :

a) si votre demande de reconnaissance de diplômes est accordée (réponse favorable) :

Vous devrez alors suivre les procédures de candidature dans la formation sollicitée. Vous pouvez accéder aux informations concernant les démarches à suivre à partir de la page internet suivante : <http://www.u-paris2.fr/fr/formations/inscriptions>.

b) si votre demande de reconnaissance de diplômes est refusée (réponse défavorable) :

Vous ne pourrez vous porter candidat à la formation envisagée.

Début octobre, les pièces fournies seront détruites si les intéressés ne sont pas venus les récupérer au bureau des étudiants titulaires de diplômes étrangers.

Il est indispensable pour la plupart des ressortissants étrangers d'obtenir un **visa long séjour pour études**. Toutes précisions à ce sujet doivent être demandées auprès du Consulat de France le plus proche de votre domicile (**vous ne pourrez pas obtenir en France la modification de votre visa**). Il faut impérativement entreprendre ces démarches dès l'obtention de la lettre d'admission.

Rappel de nos coordonnées :

VOS CONTACTS :

→ Mme Thaïs KJELLBERG, thais.kjellberg@u-paris2.fr ☎ 33 (0)1 44 41 55 33

→ Mme Virginie SEBILLE, virginie.sebille@u-paris2.fr ☎ 33 (0)1 44 41 55 31

Adresse postale :

Université Paris II Panthéon-Assas, Action internationale, **Bureau des étudiants titulaires de diplômes étrangers**,
12, place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05, FRANCE

A votre arrivée au centre Panthéon : Aile Soufflot, escalier M, 2ème étage, Bureau M12

Le Bureau M12 est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30.

Le site Internet de l'Université Paris II Panthéon-Assas où vous trouverez tous les programmes : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation>